

Votants : 65

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 27 janvier 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 02 février 2026

COOPÉRATIONS ET STRATÉGIES TERRITORIALES - CONTRACTUALISATION PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE DE 4ÈME GÉNÉRATION 2025-2031 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE BRÛLAIN POUR LA CRÉATION D'UN CIMETIÈRE NATUREL

Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY pouvoir à Sophie BOUTRIT, Jeanine BARBOTIN pouvoir à Dominique SIX, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Cathy Corinne GIRARDIN pouvoir à François GIBERT, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Mélina TACHE pouvoir à Lydia ZANATTA, Valérie VOLLAND pouvoir à Anne-Lydie LARRIBAU.

Titulaires absents :

Sékolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Jean-Michel BEAUDIC, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Thierry DEVAUTOUR, Noémie FERREIRA, Thibault HEBRARD, Richard PAILLOUX, Nicolas ROBIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU.

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Gérard EPOULET, Rose-Marie NIETO.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sonia LUSSIEZ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026

COOPÉRATIONS ET STRATÉGIES TERRITORIALES - CONTRACTUALISATION PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE DE 4^{ÈME} GÉNÉRATION 2025-2031 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE BRÛLAIN POUR LA CRÉATION D'UN CIMETIÈRE NATUREL

Monsieur **Jérôme BALOGÉ**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L. 5216-5 alinéa VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Niortais en date du 23 juin 2025 approuvant les modalités de gestion du Programme d'Appui Communautaire au Territoire de 4^{ème} génération 2025-2031 ;

Vu la délibération du 27 novembre 2025 de la commune de Brûlain sollicitant le PACT de 4^{ème} génération pour la création d'un cimetière naturel.

La commune de Brûlain a sollicité la Communauté d'Agglomération du Niortais pour un soutien à l'investissement de 16 534 € au titre du PACT de 4^{ème} génération 2025-2031 pour la création d'un cimetière naturel.

Le coût total prévisionnel de cette opération est de 237 949,58 € HT.

Le cimetière de la commune de Brûlain ne dispose que de très peu de places libres et arrivera à saturation aux environs de 2027. Le cimetière actuel ne peut pas être agrandi et la commune a engagé des démarches pour trouver un nouvel emplacement. Des études ont également été conduites pour réaliser cette opération.

La commune a fait le choix de créer un nouveau cimetière paysager permettant de répondre aux besoins de la commune à 20 ans, soit 200 emplacements. Il s'agit d'un cimetière sobre, paysager et champêtre comprenant des murets en moellons, des plantations d'espèces rustiques et ornementales ainsi que des haies bocagères et une simplicité dans les différents revêtements. L'objectif est la préservation des paysages et des ressources naturelles.

Ce projet répond à l'axe 2 du PACT de 4^{ème} génération portant sur les opérations de transition écologique et énergétique.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Attribue une subvention de 16 534 € au titre du PACT de 4^{ème} génération 2025-2031 à la commune de Brûlain ;

- Autorise le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 7 du règlement du PACT de 4^{ème} génération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 65

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sonia LUSSIEZ

Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance

Président